

Décision

Générale

colonial

Décision n° 415 Décisions concernant les ministères

n° 415

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 mars 1964

Numéro JO

n° 4 du 01/05/1964

Date du numéro

1 mai 1964

TEXTE INTÉGRAL

Une somme forfaitaire de quarante-huit mille francs (48.000 FD) est attribuée à M. Guireh Robleh Farah à titre de participation de frais de séjour au pèlerinage de la Mecque. La dépense sera imputée au budget de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de guerre, au chapitre 653-902.